

N° 2024-01

Envoyé en préfecture le 31/01/2024

Reçu en préfecture le 31/01/2024

Publié le

ID : 031-213101470-20240130-2024_01-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 janvier 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 30 du mois de janvier à dix-huit heures trente minutes, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de Clarac, sous la présidence de M. Jean-Paul MANENT-MANENT, Maire de Clarac, dûment convoqués le 22 janvier 2024

Présent(s) : BASS Véronique, BRISCADIEU Thierry, BRU Frédéric, CAPARROS Pierre, CHAUFFOUR-PANDOLFI Isabelle, DUBERNAT Jean-Louis, MANENT-MANENT Jean-Paul, MARQUIER Henri, MURE Marianne, POUSSON ANDRIEU Marie-José, SAJOUS ELIZADE Béatrice, RECURT Myriam, REULET Yves, TESSARI Patrick.

Formant la majorité des membres en exercice.

Procuration à :

Absent(s) excusé(s) : COURTEILLE Miguel,

Le secrétariat a été assuré par : POUSSON ANDRIEU Marie-José

| | |
|---------------------------------|----|
| Nombre de Membres en exercice : | 15 |
| Nombre de Membres présents : | 14 |
| Nombre de suffrages exprimés : | 14 |
| Votes Pour : | 14 |
| Votes Contre : | |
| Abstention : | |

Objet : Ouverture du quart des crédits en investissement pour le budget 2024

Monsieur le Maire expose,

Jusqu'à l'adoption du budget primitif, en application de l'article 1612-& du code général des collectivités territoriales, l'exécutif peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Il est proposé l'ouverture des crédits suivants :

Chapitre 21 :

| Article | Opération | Intitulé | Montant BP 2023 | Quart de crédit 2024 |
|---------|-----------|--------------------------|-----------------|----------------------|
| 2128 | 10 | Aménagement aire de jeux | 37 592 € | 9 398 € |
| 2182 | 122 | Achat véhicule | 30 000 € | 7 500€ |
| 2188 | 89 | Aménagement salle Spéhis | 8 000 € | 2 000 € |
| TOTAL | | | | 18 898 € |

Afin de faciliter le fonctionnement de la collectivité, il est proposé de bien vouloir autoriser le Maire à appliquer cette procédure.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire,

Jean-Paul MANENT-MANENT

